Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260629-DCM_2026_060-DE

EPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
**Arrondissement de LORIENT**
**Commune de GESTEL**

**N° 2026-060**

**Délibération du Conseil Municipal**
**Séance du 29 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-deux du mois de juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Monsieur Michel DAGORNE
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Madame Sophie BRETON
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Madame Ludivine BOURIC
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Madame Catherine AUDRAN
Madame Yvonne KARABOUÉ
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Ewan MAILLET
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :

Madame Catherine AUDRAN à Madame Françoie MERRET
Madame Yvonne KARABOUÉ à Monsieur Laurent DUHENOY
Monsieur Ewan MAILLET à Monsieur Matthieu LECOMTE
Madame Lucie JACQUEMIN à Madame Manuela VOISIN
Monsieur Ludovic KARABOUÉ à Monsieur Christophe CARER

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CORLAY

## OBJET : VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION ASSOCIATION FC KERSTEL

Lors du conseil municipal du 28 avril dernier, les subventions aux associations ont été votées. Cependant, l'association de football FC KERSTEL n'avait pas déposé son dossier de demande de subvention en amont de la commission vie scolaire-restaurant scolaire-vie associative.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants,
VU la délibération N° 2026-051 du 28 avril 2026,
Vu l'avis de la commission,

Article unique : alloue une subvention d'un montant de 2 300 € à l'association FC KERSTEL pour le fonctionnement de l'année 2026. Le montant total des subventions allouées s'élève à 11 100 €.

Le secrétaire
Christophe CORLAY

Le Maire,
Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL 56 (MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)